

PASSEPORT JURIDIQUE 2

Titre.....	Responsable du pôle juridique
Durée.....	3 jours soit 21 heures de formation.
Public.....	Collaborateurs ayant la maîtrise des fondamentaux en droit des sociétés en souhaitant prendre des responsabilités dans le service
Valeur ajoutée.....	Ce séminaire est destiné à des collaborateurs ayant une connaissance de base solide des missions juridiques courantes dans les sociétés. Le passeport de niveau 2 appréhende les missions juridiques plus complexes (cession de titres, augmentation de capital...). Ces missions à forte valeur ajoutée pour les cabinets nécessitent une bonne connaissance du droit des sociétés afin d'éviter le risque de mise en cause de la responsabilité du cabinet. Ce passeport permettra à ces collaborateurs confirmés de pratiquer des actes exceptionnels de la vie des sociétés.
Objectifs.....	Savoir organiser et superviser la mission juridique pour les clients du cabinet – Gérer les principaux événements exceptionnels dans la vie d'une personne morale - Savoir contrôler la régularité d'un dossier.
Programme.....	Certains sujets étant fortement liés à l'actualité, les programmes seront adaptés.
22/11/2018	Jour 1 : Fondamentaux en droit des affaires Le cadre d'intervention de l'expert-comptable dans les missions juridiques Brefs rappels sur le droit des sociétés Les baux commerciaux Les régimes matrimoniaux Le statut du dirigeant de société Les conventions réglementées Les transformations de sociétés : les conditions, les formalités, les obligations, les conséquences La transformation de SARL La transformation de SAS
18/12/2018	Jour 2 : Les événements exceptionnels de la vie sociale Les cessions de titres : caractéristiques des cessions de parts sociales et actions les procédures d'agrément les points de vigilance les garanties d'actif et de passif les formalités liées aux cessions Le registre de mouvements de titres dans les sociétés par actions Les augmentations de capital social les modalités les obligations les formalités La fusion
17/01/2018	Jour 3 : Les événements exceptionnels de la vie sociale La Transmission universelle de patrimoine La disparition de la société : dissolution et liquidation Les principes de gestion du pôle juridique L'organisation du travail La supervision des collaborateurs Vérifier la conformité des dossiers Cas de synthèse portant sur les programmes des passeports juridiques 1 et 2.
Pédagogie.....	Échange d'expériences Étude de cas Exposé QCM de validation Travail personnel préparatoire
Validation de la formation.....	Attestation de compétences
Animateur...	Stéphanie GOMES, Responsable de service juridique
Code.....	5548
Lieu.....	Rennes
Effectif.....	Entre 8 et 20 participants

TARIF et MODALITÉS 2018

L'ISFEC, organisme de formation de l'Ordre des Experts-Comptables de Bretagne, vous propose le **PASSEPORT JURIDIQUE 2** de 3 jours.

Tarif/personne	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Passeport de 3 jours, soit 21 heures.	1025.00 €	205.00 €	1230.00 €

MODALITÉS PRATIQUES

- ⇒ Ce cursus est composé de 3 journées. **Il n'est pas possible de s'inscrire à l'unité.**
- ⇒ Les dates programmées peuvent **exceptionnellement** être modifiées. Vous en serez immédiatement informé(e) si vous êtes inscrit(e).
- ⇒ **La convocation sera adressée par mail** à chaque participant **huit jours** avant le début de chaque session. **Si vous ne la recevez pas, merci de bien vouloir nous contacter.**
- ⇒ **Toute absence à une session de formation ne sera pas remboursée. Le coût d'inscription est dû pour l'ensemble du passeport.**
- ⇒ A l'issue de la formation, chaque participant répond à un test d'évaluation qu'il doit obligatoirement signer. Celui-ci permet d'établir l'attestation de fin de formation adressée par mail au participant a posteriori.
- ⇒ **Les horaires sur RENNES**, sauf informations particulières, sont les suivants : **08h30-17h00** avec une pause déjeuner de 1h30 soit 7 heures de formation par jour.
- ⇒ Un certificat du Conseil Régional de l'Ordre des experts-comptables de Bretagne sera remis aux participants ayant subi avec succès le cas de synthèse en fin de parcours. Ce cas de synthèse portera sur les programmes des passeports juridiques 1 et 2.

MODALITÉS D'INSCRIPTION / ANNULATION OU SUBSTITUTION

- ⇒ **Nous vous invitons à vous inscrire au plus vite et au plus tard le 22/10/2018, en vous connectant sur notre portail.** Pour plus de facilité tapez le code à 4 chiffres (**5548**) dans la barre de recherche. ([Plus d'information sur la procédure d'inscription et le financement.](#))
- ⇒ **Pour les cabinets passant par l'AGEFOS Bretagne :** les conventions de formation ne sont plus nécessaires. Seule la DGA (Demande de Gestion d'Action) à générer via le portail est indispensable pour déclencher votre inscription. Elle sera adressée automatiquement à l'antenne AGEFOS que vous aurez renseignée.
- ⇒ **Pour les cabinets passant par une antenne AGEFOS hors Bretagne ou autres OPCA :** Votre confirmation de commande et le programme de la formation vous seront demandés pour répondre aux obligations de votre OPCA. L'inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée de la copie de votre demande de gestion d'action auprès de votre organisme collecteur. La facture valant convention de formation sera adressée à votre OPCA à l'issue de la formation avec la feuille de présence.
- ⇒ **Pour les cabinets souhaitant régler directement :**
 - Si vous réglez par chèque, adressez-nous directement le règlement en nous indiquant la référence de votre inscription et/ou de votre commande.
 - Si vous réglez par CB ou virement : aucun document papier n'est nécessaire. (sauf si vous demandez la prise en charge des salaires et/ou frais de déplacement : dans ce cas utilisez la facture valant convention et le programme de la formation auprès de votre OPCA)
- ⇒ Le coût d'inscription comprend l'animation, la documentation, les frais de pause.
- ⇒ **Conditions d'annulation-résiliation de la convention (conformément à l'article L6354-1 du code du travail) :**
 - En cas de résiliation de la prestation par l'entreprise à moins de huit jours francs avant le début du passeport, parcours ou cycle, l'ISFEC retiendra des pénalités correspondant au maximum au coût de l'action de formation et ne procédera à aucun remboursement total ou partiel. Toute absence non signalée entraînera la pénalité maximale à la charge du cabinet même si la prise en charge a été accordée par votre OPCA. Les organismes collecteurs ne financent pas les formations en cas d'absence ou d'abandon. Au-dessus du délai de 8 jours, la formation sera intégralement remboursée.
 - En cas de modification unilatérale par l'ISFEC de l'un des éléments liés à cette formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la prestation. Le délai d'annulation étant, toutefois, limité à 8 jours francs avant la date prévue de commencement du passeport, parcours ou cycle mentionnées sur l'inscription. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la présente inscription.
- ⇒ **Conditions de substitution :**
 - Dans le cadre des passeports, parcours et cycles, aucune substitution de personne n'est possible.

Documents administratifs :

- Dans tous les cas, les participants retrouveront sur leur espace personnel leur attestation de compétence et la feuille de présence à l'identique du cabinet sur son espace.

INSTITUT SUPÉRIEUR DE FORMATION DES EXPERTS-COMPTABLES

